

Braccio, Nadia

De: Martine Paul-Hus [martinepaulhus@hotmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 08:04
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 phase 2 (observations)»;

Bonjour,

En tant que citoyenne du Québec je me sens lésée par Hydro-Québec et je ne me sens pas appuyée par la Régie de l'énergie.

En ce qui concerne les compteurs intelligents, je trouve injuste de devoir payer 300\$ pour un compteur non-communicant et que cela soit ma seule option.

Je crois qu'il est raisonnable que je puisse avoir un compteur sans frais supplémentaire et que je puisse faire la lecture du compteur moi-même et faire parvenir les données à Hydro-Québec et ce sans frais annuel.

De plus, je crois important de mentionner que ma compagnie d'assurance La Capitale a refusée de mettre par écrit que j'étais couverte pour un incendie causé par le compteur. Ils ne sont pas certifiés CSA. Il y a eu plusieurs cas répertoriés en Californie et je ne souhaite pas assumer ce risque.

Par ailleurs, les installateurs de la firme Cap Gemeni sont pour le moins harcelants. Ils nous téléphonent presque à tous les jours afin de prendre rendez-vous pour venir installer le dit compteur. Je dirais sans exagérer que cela frôle l'abus. Je ne suis pas une criminelle et je ne céderai pas sous les menaces. On dirait que cette firme est comme une agence de recouvrement. Il est évident qu'ils font peur aux gens et je trouve cette attitude inacceptable.

Finalement, comme nous ne savons pas avec certitude les effets réels d'une exposition constante à ces ondes le principe de précaution devrait s'appliquer jusqu'à ce que nous ayons des études indépendantes certifiant la sécurité de ces appareils.

Merci de bien vouloir agir avec diligence et dans le respect des citoyens du Québec.

Martine Paul-Hus